



Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain

REUNION DU BUREAU SYNDICAL du 10 mars 2023

Délibération n°DE202303019 : Personnel – Tableau des emplois permanents – Création de postes

RAPPORT du PRESIDENT

Lors du comité syndical du 18 mars 2022, je vous proposais un nouveau tableau des emplois permanents. Il s'établissait ainsi :

CADRE d'EMPLOIS	Nombre de Postes		
	autorisés par l'assemblée	pourvus	vacants
INGENIEURS EN CHEF	1	1	0
INGENIEURS	18	11	7
TECHNICIENS	35	28	7
ATTACHES	10	7	3
REDACTEURS	8	5	3
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	29	23	6
Nombre total de Postes	101	75	26

Au 1^{er} janvier 2023, le constat est le suivant :

CADRE d'EMPLOIS	Nombre de Postes		
	autorisés par l'assemblée	pourvus	vacants
INGENIEURS EN CHEF	1	1	
INGENIEURS	18	10	8
TECHNICIENS	35	28	7
ATTACHES	10	8	2
REDACTEURS	8	8	0
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	29	23	6
Nombre total de Postes	101	78	23

Aujourd'hui, comme évoqué lors des orientations 2023, il convient de revoir ces effectifs.

Afin de mieux accompagner en interne l'évolution des agents, six évolutions de catégories sont envisagées, 5 à la hausse qui feront suite à des promotions et 1 à la baisse pour permettre à un agent (C) d'occuper un poste initialement prévu en B:

- **1 poste d'attaché(e), directeur(trice) usages du numérique** (promotion interne - inscription sur la liste d'aptitude - A)
- **1 poste d'ingénieur, responsable du service Eclairage Public et Electrification Rurale** (promotion interne – fonction publique - A)
- **1 poste de chargée des relations externes** (promotion interne - fonction publique - B)
- **1 poste d'ingénieur, responsable des réseaux et usages du numérique** précédemment dans le tableau des emplois temporaires mais que nous souhaitons créer durablement au vu des demandes et afin qu'il soit pourvu par un fonctionnaire (promotion interne - fonction publique - A)
- **1 poste de gestionnaire des marchés publics** (contractuel - A)
- **1 poste de technicien(ne) éclairage public** (fonction publique – C)

Les changements de catégorie proposés pour 6 postes n'ont qu'un impact limité en termes de budget. Les suppressions des postes occupés précédemment seront proposées après période de stagiatisation sur le budget 2024 ou lors de l'évolution effective.

S'agissant des créations de nouveaux postes il est proposé :

3 créations à la Régie Li@in de droit privé :

- **3 postes de technicien(ne)s** pour la régie Li@in financés par celle-ci pour la supervision, l'exploitation et la commercialisation du réseau (Technicien(ne) supervision, Technicien(ne) Infrastructures, Technicien(ne) pilote raccordement fibre optique) (B)

7 créations au SIEA de droit public (dont 1 pour 2024) :

- **1 poste d'ingénieur énergie** pour suivre les achats d'énergies notamment (A)
- **1 poste de RH gestion des paies (rédacteur B)**
- **1 poste d'Assistant(e) pour la gestion administrative** de la DSI (adjoint administratif C)
- **3 postes d'attaché(e)s, responsables territoriaux (attaché A)**
- **1 poste technicien(ne) SIG (B)** à pourvoir au 01/01/2024 donc sans impact sur le budget 2023

S'agissant des suppressions de postes il est proposé :

- **1 suppression du poste de gestionnaire des marchés publics (contractuel sur poste de rédacteur – B)** qui fera suite à la promotion de l'agent contractuel en A.

L'impact budgétaire des frais de personnel du SIEA reste mutualisé et accompagné d'une refacturation réalisée proportionnellement à l'activité menée pour chacune des structures. Ainsi de nombreux postes sont portés directement par la Régie Li@in ou compensés par des programmes (économies de flux, ACTEE2, Appels à projets...) ou par une refacturation de l'activité à la SEM LEA. Lors de l'extinction de ces programmes, il conviendra de se prononcer à nouveau sur le maintien ou la suppression de ces postes.

Il est donc proposé pour 2023 de créer 9 nouveaux postes permanents avec un impact budgétaire, 1 création de poste nouveau pour janvier 2024 avec un impact budgétaire pour 2024 et 6 évolutions de postes.

Ces postes ont été évoqués dans un premier temps lors du débat sur les orientations budgétaires du 3 février dernier, puis ont été présentés en bureau exécutif le 3 mars 2023 et en comité social territorial le 9 mars 2023.

Il est à noter que certains postes vacants au 1^{er} janvier 2023 ont été publiés en 2022 et sont d'ores et déjà pourvus en 2023.

* * * *

DECISION

Le Bureau Syndical,

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré,

- ♦ décide de créer 3 postes du cadre des emplois des ingénieurs, 5 postes d'attachés, 4 postes de techniciens, 2 postes de rédacteur, 1 poste d'adjoint technique et 1 poste d'adjoint administratif.
- ♦ décide de supprimer 1 poste du cadre d'emploi de rédacteur.
- ♦ précise que le tableau des emplois permanents s'établira comme ci-après :

CADRE d'EMPLOIS	Nombre de Postes		
	autorisés par l'assemblée	pourvus	vacants
INGENIEURS EN CHEF	1	1	0
INGENIEURS	18+3	10	11
TECHNICIENS	35+4	28	11
ADJOINTS TECHNIQUES	0+1	0	1
ATTACHES	10+5	8	7
REDACTEURS	8+2-1	8	1
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	29+1	23	7
Nombre total de Postes	101+15	78	38

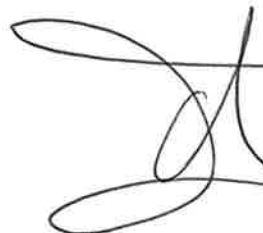
- ♦ précise que cette délibération sera soumise à un Comité Syndical et que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2023.

Présents : Walter MARTIN, Michel CHANEL, Christophe GREFFET, Vincent SCATTOLIN, Alexis MORAND, Daniel DOMPOINT, Catherine PICARD, Renaud DONZEL, Denis LINGLIN, Françoise COURTINE, Stéphane MARTINAND, Annie MEURIAU, Christian FONTAINE, Hélène BROUSSE, Guy BILLOUDET, Yannick RIOU et Christian MAKHLOUF.

Secrétaire de séance : Christian MAKHLOUF.

Vote : A la majorité et 1 contre (Hélène BROUSSE-Ambutrix)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme
Le Président


Walter MARTIN



Je certifie le présent acte exécutoire conformément aux lois et règlements en vigueur, pour avoir été transmis à Madame la Préfète, qui en a accusé réception le